

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

## SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

N° DE LA DELIBERATION : 2026029

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, Maire.

**Présents** : Bergogne Romain, Buchon Chris, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Laine Jean-Michel, Mchet Thierry, Mansour Soufiane, Munoz-Garcia Lucas, Ollier Candice, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

**Absents** : Lafont Eric (procuration à Recht Caroline)

**A été nommée secrétaire** : Christine PARMIER

**NOMBRES DE MEMBRES** :

**Afférents au Conseil Municipal** : 15

**En exercice** : 15

**Qui ont pris part à cette délibération** : 15

**Date de la convocation** : 13/04/2026

**Date d'affichage** : 15/04/2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 030-213001092-20260427-DE2026029-DE

**Objet de la délibération** : Désignation de délégués à l'Association départementale des Communes Forestières d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Le Conseil Municipal d'Euzet

Les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes forestières, Monsieur Maire, soumet au Conseil Municipal le projet de désignation de délégués (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune à cette structure.

Il propose Mr Chris BUCHON comme titulaire et Mr Romain BERGOGNE comme suppléant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité nomme Mr Chris BUCHON comme délégué titulaire et Mr Romain BERGOGNE comme délégué suppléant.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Le Conseil Municipal,

|                            |  |                    |  |
|----------------------------|--|--------------------|--|
| BERGOGNE Romain            |  | MANSOUR Soufiane   |  |
| BUCHON Chris               |  | MUNOZ-GARCIA Lucas |  |
| CHAZEAU Christelle         |  | ØLLIER Candice     |  |
| CROXO Stéphanie            |  | PARMIER Christine  |  |
| HILLION Françoise          |  | RECHT Caroline     |  |
| LAFONT Eric                |  | SAUVAYRE Jean-Luc  |  |
| LAINE Jean-Michel<br>Maire |  | SENSEN Karine      |  |
| MACHET Thierry             |  |                    |  |

*La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*